Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **DC3**

ACTE D'ENGAGEMENT[1]

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Maîtrise d'œuvre liée aux travaux d'aménagements sécuritaires dans la rue de MONTGRIFFON en partie basse, le Chemin de FONTENELLE et la ruelle du Pré d'OZIER à AMBLAINVILLE

■ Code CPV principal :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☐ à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.

   ☐ au lot n°……de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* :
   (Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2. ☐ **à l'offre de base**.

B – Identification du candidat-définition de la mission et conditions d'exécution.

B1 - Identification et engagement du candidat :
(Cocher les cases correspondantes.)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

Mr

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

bureau secondaire à :

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Forme de la société Capital de

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent l'offre pour laquelle j'interviens,

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

☐ agissant pour le compte de la société*:*

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

☐ CCAP n°……..

☐ CCAG :……

☐ CCTP n°……..

☐ Autres :……

et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ **Le signataire**

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

B-2 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

Le contrat qui est conclu avec le "Maître d'œuvre privé" est un marché de maîtrise d'œuvre ayant l'objet ci-après :

Maîtrise d'œuvre liée aux travaux d'aménagements sécuritaires dans la rue de MONTGRIFFON en partie basse, le Chemin de FONTENELLE et la ruelle du Pré d'OZIER à AMBLAINVILLE

B-3 Mode d'attribution des travaux

L'attribution des travaux reste à déterminer.

B-4 Durée du marché

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 10 mois (2 mois d'études + 8 mois de travaux) à compter de la date fixée par l'OS qui prescrira de commencer les prestations.

Le marché ne sera pas reconduit.

Les délais partiels d'exécution de la prestation sont définis à l'article C.4 ci-dessous.

C – Mission du Maître d'œuvre et délais d'exécution.

C.1 Domaine Infrastructure

C.2 Mission

MISSION	ABREVIATION
Etudes d'avant-projet	AP
Etudes de projet	PRO
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT
Visa	VISA
Direction de l'exécution des travaux	DET
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement	AOR

C.3 Délai d'établissement des documents (proposés au DCE mais à préciser par le B.E en annexe 1 à l'A.E)

Destination des ouvrages	
AVP	4 semaines
PRO - Etablissement du dossier de consultation (pièces techniques)	4 semaines
ACT - Rapport d'analyse des offres	2 semaines
VISA -(délai à compter de la date de transmission des plans par les entreprises)	2 semaines
DET – Exécution des travaux	32 semaines
AOR – Proposition de Réception (délai à compter de la date des OPR)	2 semaines

Le délai du premier élément de mission à réaliser court à compter de la notification du marché ou de la date de commencement d'exécution fixée par ordre de service de démarrage comme indiqué ci-dessus.

Le point de départ des autres éléments de mission est constitué par **l'acceptation expresse** par le maître d'ouvrage (article C.4) ou de l'ordre de service de commencer la mission suivante. Ces dispositions sont applicables jusqu'à l'élément de mission ACT

Pour les missions qui suivent, le point de départ du délai est fixé dans l'OS prescrivant sa réalisation et à défaut, à compter de la date de l'accusé réception par le maître d'œuvre de l'ordre d'engager la mission concernée.

C.4 Délai d'acceptation

Le délai maximal d'acceptation prévisionnel dans lequel le maître d'ouvrage procédera à l'acceptation des documents d'études est fixé à 4 semaines par éléments.

L'absence de réponse du maître d'ouvrage dans les délais ci-dessus **vaut validation** d'acceptation du document d'études.

C.5 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution du marché sont remis sur les supports suivants :

- 1 Support papier et 1 support informatique (format PDF), des documents suivants :
  - études d'avant-projet et de projet
  - le(s) rapport(s) d'analyse des offres
  - le(s) dossier(s) de consultation,

D – engagement sur le cout des travaux et seuils de tolérance.

L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de **400 400** € HT rue de MONTGRIFFON en partie basse

L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de **490 000** € HT chemin de FONTENELLE et ruelle du Pré d'OZIER.

L'engagement du maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à la remise de l'avant-projet.

Les seuils de tolérance sont fixés à 10% en phase AVP et 5 % en phase PRO.

L'estimation est établie sur la base des conditions économiques en vigueur le mois de **Novembre 2013.**

E – montant des honoraires.

E.1 Rémunération

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de :

Total HT :

Montant TVA :

Montant TTC (à TVA 19.6%) :

Ce montant est définitif.

Le montant de la rémunération de la tranche ferme s'élève à la somme forfaitaire de :

Total HT :

Montant TVA :

Montant TTC (à TVA 19.6%) :

Ce montant est définitif.

Le montant de la rémunération de la tranche conditionnelle s'élève à la somme forfaitaire de :

Total HT :

Montant TVA :

Montant TTC (à TVA 19.6%) :

Ce montant est définitif.

E.2 Décomposition du prix forfaitaire

Missions	%	Montant HT	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Cotraitant
AVP	20				
PRO	20				
ACT	10				
VISA	5				
DET	40				
AOR	5				
TOTAL					

E.3 Forme du prix

Le marché est passé à prix forfaitaire,

E.4 Avances

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

F – règlement des comptes.

F.1 Règlements

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire

F.2 Délais de paiement

Le délai maximum de paiement des avances est de **30 jours** à compter de la date de fourniture de la garantie.

Dans le cas d'un échelonnement du versement des avances fixé à l'article 5 du CCAP, le règlement de l'avance interviendra sous réserve de la production de la garantie relative à la partie d'avance concernée par l'échéance, à l'échéance fixée.

F.3 Retenue de garantie

Aucune retenue de garantie ne sera effectuée.

G - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

H - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
Commune d'AMBLAINVILLE
En Mairie
60 110 AMBLAINVILLE

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)
Monsieur le Maire de la Commune d'AMBLAINVILLE

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) *:*
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

I - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.
Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ……, le ……

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)